



PRÉFECTURE DE LA CHARENTE-MARITIME

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Révision du Plan de servitudes aéronautiques de l'aérodrome de Rochefort – Charente-Maritime

Il sera procédé, du 26 août 2019 au 16 septembre 2019, à une enquête publique relative à la révision du Plan de servitudes aéronautiques de l'aérodrome de Rochefort-Charente-Maritime, sur les communes de Beaugeay, Beurley, Champagne, Échillais, Les Essards, Marennes-Hiers-Brouage, Moëze, Pont-l'Abbé-d'Arnoult, Port-des-Barques, Rochefort-sur-Mer, Romegoux, Saint-Agnant, Sainte-Radegonde, Saint-Froult, Saint-Hippolyte, Saint-Jean-d'Angle, Saint-Nazaire-sur-Charente, Saint-Porchaire, Saint-Sulpice-d'Arnoult, Soubise, Soullignottes, Trizay.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier sera déposé dans ces Mairies où il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public .

Les informations relatives à l'organisation de l'enquête peuvent être consultées sur le site internet des services de l'État (www.charente-maritime.gouv.fr rubrique publications, sous rubrique consultations du public). Le dossier sera consultable sur le site Internet des services de l'État, rubrique "Publications/Consultations du public". Les observations pourront être adressées par messagerie à l'adresse suivante : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Dans les Mairies citées au 1^{er} paragraphe, les observations pourront être consignées sur le registre ouvert à cet effet ou adressées par écrit en mairie de Saint-Agnant, siège de l'enquête, 76 avenue Charles de Gaulle, 17620 Saint-Agnant, à l'attention du commissaire enquêteur qui les annexera au registre d'enquête.

M. Alain PHILIPPE, ingénieur DDAF adjoint en retraite, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur. Il se tiendra à la disposition du public, en mairies de Marennes-Hiers-Brouage, Pont-l'Abbé-d'Arnoult, Rochefort-sur-Mer, Saint-Agnant, dans les conditions suivantes :

Marennes-Hiers-Brouage :

– mardi 3 septembre 2019, de 14h00 à 17h00

Pont-l'Abbé-d'Arnoult :

– vendredi 30 août 2019, de 9h0 à 12h00

Rochefort-sur-Mer :

– lundi 26 août 2019, de 14h00 à 17h00

– lundi 16 septembre 2019, de 14h00 à 17h00

Saint-Agnant :

– lundi 26 août 2019, 9h00 à 12h00

– lundi 16 septembre, de 9h00 à 12h00

Il remettra ses rapport et conclusions dans les trente jours qui suivront la clôture de l'enquête.

Le Plan de servitudes aéronautiques de l'aérodrome de Rochefort sera approuvé et rendu exécutoire par arrêté ministériel.

Copie des rapport et conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public à la Préfecture de la Charente-Maritime (bureau de l'environnement) et dans les mairies des communes listées 1^{er} paragraphe pendant un an et pourra être obtenue sur simple demande adressée au Préfet.